Mai 2019

Lettre du Conseil de quartier du Canal à la Mairie de Ramonville

Dépôts sauvages.

Ce texte émane du CQ du Canal et à vocation à être intégré aux actions que nous demandons à la mairie d'entreprendre en collaboration avec le SICOVAL. Il a trait au problème spécifique d'encombrants et détritus déposés devant la résidence La Péniche mais, plus largement, aux inconvénients et risques sanitaires que pose la nouvelle procédure de l'enlèvement des encombrants initiée par le SICOVAL depuis plus d'un an.

1. **Problème spécifique des encombrants et détritus déposés devant la résidence La Péniche :**

14/05/2019 : La Péniche 16 rue Prévert

14/05/2019 : La Péniche 10 rue Prévert

Depuis plusieurs mois, voire quelques années, des détritus et encombrants sont déposés de façon sauvage et régulière devant les emplacements des poubelles de cette résidence donc très proche des trottoirs et à la vue de tous. Cet état de fait pose la question des risques sanitaires. Régulièrement le CQ du Canal, par l'intermédiaire de certains de ses membres, écrit à la mairie et notamment à la police municipale pour faire nettoyer le coin. En général, une à deux semaines après l'intervention de la

mairie auprès du bailleur social de cette résidence, les déchets sont enlevés mas reviennent de façon récurrente quelques semaines voire à peine quelques jours plus tard.

Certains habitants de cette résidence affirment qu'ils ne sont pas les seuls à déposer des encombrants et détritus à cet endroit mais que d'autres personnes n'appartenant pas à La Péniche le font. Nous sommes persuadés qu'ils disent vrai.

Nous notons cependant que si les habitants déplorent cette situation aucun d'entre eux n'en a jamais saisi le conseil de quartier du Canal ni la mairie, aux dires même du policier municipal en charge de ces problèmes.

D'autre part, dans cette résidence, il n'y a pas de local poubelle à l'intérieur des halls de ce groupe d'immeubles. Tous les containers poubelles sont donc dans des enclos extérieurs, proches du trottoir, destinés à leur stockage et ça durant toute la semaine. Ceci favorise les vraisemblablement les dépôts sauvages.

Enfin cette résidence n'est pas dotée d'un syndic professionnel assisté d'un conseil syndical composé de résidents volontaires élus qui pourraient faire régner un brin de civisme dans la gestion de l'immeuble. Seul le bailleur social, éloigné par définition du lieu, peut essayer de faire respecter une certaine discipline.

Le CQ du Canal suggère deux pistes :

1°/ Demander au bailleur social d'essayer de créer un local poubelle à l'intérieur des locaux de la résidence afin d'éviter d'exposer les containers poubelles toute la semaine à l'extérieur.

2°/ Conseiller au bailleur social de détruire les enclos où sont stockés les containers. La résidence du Capitan (résidence qui se trouve juste après La Péniche) l'a fait, contrainte et forcée suite à deux incendies en six mois de ses poubelles jaunes, et a constaté que plus aucun encombrant ou déchet n'est déposé sauvagement notamment lors des déménagements.

2. **<u>Problème de la nouvelle procédure de gestion des encombrants par le SICOVAL</u> :**

14/05/2019 : avenue Jean Monnet

14/05/2019 : avenue Jean Monnet

14/05/2019/ avenue d'Occitanie

Depuis le 5 mars 2018 les règles de collecte des encombrants ont été modifiées par le SICOVAL. Auparavant un calendrier annuel avec les dates précises d'enlèvement des encombrants était édité et connu de la plupart des habitants. Certes ces collectes n'étaient pas très nombreuses mais, justement, ce fait même poussait les gens à amener leurs déchets et encombrants à la déchetterie. Désormais ce sont les particuliers (pour les maisons individuelles), les syndics (pour les résidences en copropriété) et les bailleurs sociaux (pour les résidences HLM) qui doivent prendre rendez-vous avec le SICOVAL, plusieurs semaines à l'avance, pour convenir d'une date d'enlèvement avec, de plus, des règles très strictes de natures de déchets à déposer.

Cette procédure fonctionne avec les villas car la relation avec le SICOVAL est individualisée.

Elle peut éventuellement fonctionner avec des résidences en copropriété gérées par un syndic et surtout un conseil syndical constitué de résidents sur place qui veillent au grain et font respecter un minimum la procédure, et encore ça n'est pas si évident. Certains membres de ce type de résidences peuvent en témoigner puisqu'également membres de conseils syndicaux de certaines copropriétés.

Mais ce système ne peut pas donner de bons résultats quand c'est le bailleur social seul qui gère la relation avec le SICOVAL car il est éloigné de la résidence et n'y vient pas régulièrement. De plus il ne peut s'appuyer sur un conseil syndical qui, par définition, n'a pas d'existence règlementaire dans ce type de résidences. Dans ce dernier cas il n'y a personne sur le lieu de la résidence qui est responsable de l'observance d'une discipline dans cette gestion des encombrants et le respect de la date de ramassage par le SICOVAL et ce n'est évidemment pas la faute des résidents.

Le CQ du Canal suggère plusieurs pistes :

1°/ Réaliser une campagne d'information dans le VAR en prenant ce sujet comme thème principal d'un numéro en rappelant certaines règles de base et également les amendes qu'encourent les personnes qui seraient susceptibles d'être prises sur le fait.

2°/ Suppressions des surfaces bétonnées et enclos poubelles à proximité des immeubles qui incitent aux dépôts sauvages.

3°/ Attirer l'attention des bailleurs sociaux et, éventuellement des syndics de copropriétés, sur la nécessité absolue d'avoir des locaux poubelles à l'intérieur des résidences.

4°/ Revenir à une gestion d'enlèvements des encombrants plus régulière car la procédure actuelle sur rendez-vous favorise les ramonvillois vivant dans des maisons individuelles au détriment des ramonvillois qui habitent dans l'habitat collectif.

5°/ Certains membres du CQ suggèrent d'organiser une journée de nettoyage des encombrants avec les habitants du quartier sur le mode de celle du nettoyage des abords du canal.

Conclusion

Plusieurs lieux, dans Ramonville, sont concernés par le mauvais fonctionnement de cette nouvelle gestion. Il faut faciliter les choses aux habitants de Ramonville par une procédure d'enlèvement simple et efficace.

Actuellement des encombrants se retrouvent dans plusieurs rues de Ramonville et risquent de générer de sérieux problèmes sanitaires.

Le CQ du Canal propose que la mairie se penche sur les dysfonctionnements de la nouvelle procédure mise en place par le SICOVAL en 2018 et trouve, avec l'intercommunalité, des solutions moins discriminantes et plus pratiques pour les ramonvillois.